



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT N°50/2024

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 03 Octobre 2024

Séance du 10 Octobre 2024

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 10 Octobre à 17 heures (heure légèrement modifiée en raison du contexte social et de l'instauration d'un couvre-feu par le Préfet de Martinique à partir de 21h00), les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MODALITÉS DE CESSION DE LA PARCELLE C-587 A MONSIEUR DONATIEN LUCIATHE

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - Mme Maryse GOUJON - M Thierry DORVAN (arrivé à 17h20) - M. Guybert FIRMIN - Mme Kitty MARIE-LUCE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - M. Olivier BERISSON (arrivé à 17h08) - Mme Renée BERNADINE (arrivée à 17h11) (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Christian MARTIAL à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Huguette DELEM à Mme Kitty MARIE-LUCE
- Mme Marie-Annick APOCALE à M. Erick PIGNOL
- M. Boris VIGILANT à M. Fred Michel TIRAULT
- Mme Judith DIALLO à Mme Peggy FAGOUR
- M. Michel DURANTY à M. Guybert FIRMIN
- Mme Lindsay SAINT-PIERRE à Mme Cynthia JACOB
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

Étaient absents (es) :

- M. Alexandre GERALD
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Maryse PLANTIN

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

EXTRAIT N°50/2024

Le Maire expose : Par délibération du 27 juin 2024, le conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle C-587 à Monsieur Donatien LUCIATHE.

Monsieur LUCIATHE a sollicité auprès de la Commune la régularisation de son occupation foncière de plus de 30 ans, afin d'obtenir un titre de propriété et de pouvoir procéder à des travaux de réhabilitation et d'accessibilité rendus nécessaires en raison notamment de l'âge et des conditions de santé des occupants de la maison.

Par avis en date du 23 mai 2024, le service du Domaine a estimé la valeur vénale de la parcelle C-587 à 1240 € hors taxes (mille deux-cent quarante euros).

Afin de faciliter le processus de vente et d'en réduire les délais, la conclusion de cette vente se fera par acte administratif de vente authentifié par Monsieur le Maire.

Conformément aux dispositions des articles L.2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la commune peut en effet procéder à la cession de ses biens par acte administratif. Cette procédure simplifiée permet d'optimiser la gestion des démarches liées à la cession et de finaliser la vente sans recours à un notaire, réduisant ainsi les coûts administratifs.

Il est proposé que le conseil municipal délègue la signature de l'acte administratif de vente au premier adjoint, conformément aux dispositions de l'article L.2122-18 du CGCT.

L'acte de vente sera ensuite authentifié par Monsieur le Maire afin d'assurer la conformité et la validité de l'opération.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET DEUX ABSTENTIONS
(OLIVIER BERISSON ET ANNIE GROS-DUBOIS)**

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la cession de la parcelle C-587 au profit de Monsieur Donatien LUCIATHE via un acte administratif de vente, pour un montant de 1240 euros.
2. **DELÈGUE** la signature de l'acte administratif de vente au premier adjoint, Monsieur Erick PIGNOL.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à authentifier l'acte administratif de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la conclusion de cette cession.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 18h58. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **10 Octobre 2024**.



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Sylvia **ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le



Fred Michel **TIRAULT**